

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 juillet 2025 à 20h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité

36. Election du maire délégué de la commune déléguée de Vire

Madame La Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par arrêté préfectoral du 31 décembre 2015, la commune nouvelle de Vire Normandie a été créée. En application de l'article L2113-10 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), des communes déléguées reprenant le nom et les limites territoriales de l'ensemble des anciennes communes dont la commune nouvelle est issue ont été instituées.

Conformément à l'article L2113-11 modifié du CGCT, « la création au sein d'une commune nouvelle de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles :

1° L'institution d'un maire délégué ;

2° La création d'une annexe de la mairie dans laquelle sont établis les actes de l'état civil relatifs aux événements survenus dans les limites territoriales de la commune déléguée. Les pactes civils de solidarité des partenaires ayant fixé leur résidence commune dans la commune déléguée y sont également enregistrés.

En application de l'article L2113-12-2 modifié du CGCT, le maire délégué est élu par le conseil municipal de la commune nouvelle parmi ses membres, dans les conditions fixées à l'article L2122-7 modifié du CGCT. Ainsi, il est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Les fonctions de maire de la commune nouvelle et de maire délégué sont compatibles. En revanche, leur indemnité n'est pas cumulable.

Par la délibération n°3 en date du 3 juillet 2020, le conseil municipal de la commune nouvelle de Vire Normandie a procédé à l'élection des 8 maires délégués des 8 communes déléguées de la commune nouvelle de Vire Normandie. Marc ANDREU SABATER a ainsi été élu en qualité de maire délégué de la commune déléguée de Vire.

Par courrier en date du 19 mai 2023, Marc ANDREU SABATER a adressé sa démission de sa fonction de maire délégué de la commune déléguée de Vire au représentant de l'Etat dans le Calvados. Par courrier en date du 25 mai 2023, notifié le 1^{er} juin 2023, Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Vire a accepté la démission.

Par délibération n° 2023/07/03-31, Madame Lyliane MAINCENT a été élue Maire de la Commune déléguée de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250721-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2025
Publication : 21/07/2025

Délibération n°2025/07/07/36 du 7 juillet 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Suite au décès de Madame Lyliane MAINCENT, Maire déléguée de la Commune de Vire, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau maire de la Commune déléguée de Vire.

Après avoir procédé à la vérification du respect du quorum, les membres du conseil municipal désignent les assesseurs suivants, étant précisé qu'ils doivent être au moins deux : Madame Valérie OLLIVIER, Monsieur Eric DUMONT, Madame Jane PIGAULT.

Madame la Maire de Vire Normandie, présidente de la séance du conseil municipal de Vire Normandie invite les candidats à la fonction de maire délégué de la commune déléguée de Vire à se présenter. Il est précisé que la déclaration de candidature n'est pas obligatoire et qu'un conseiller peut être élu maire délégué sans s'être porté candidat à la fonction.

Candidat n°1 : Cindy COIGNARD

Candidat n°2 : Lucien BAZIN

Il est ensuite procédé au scrutin secret.

M. Samuel BINET ne prend pas part au vote.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne	44
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	42
Majorité absolue des suffrages exprimés	22

Candidat(s)	Nombre de voix
Candidat n°1 : Madame Cindy COIGNARD	13
Candidat n°2 : Monsieur Lucien BAZIN	29

Monsieur Lucien BAZIN ayant obtenu au premier tour de scrutin 29 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, Madame Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie et Présidente du Bureau, déclare Monsieur Lucien BAZIN élu maire délégué de la commune déléguée de Vire.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250721-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2025
Publication : 21/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/36 du 7 juillet 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 37

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents : 02

Le 7 Juillet 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1^{er} juillet 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 1^{er} juillet 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles			<input checked="" type="checkbox"/>	
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
HAMEL Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE BRUN Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise			<input checked="" type="checkbox"/>	
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception par le Maire

014-200060176-20250721_36-DE

Accusé certifié exécutoire,

Réception par le préfet : 21/07/2025

Publication : 21/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/36 du 7 juillet 2025 à 20h30

LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		Cindy COIGNARD
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Sabrina LABROUSSE
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre Henri GALLIER
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		Michel LELARGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250721-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2025

Publication : 21/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/36 du 7 juillet 2025 à 20h30